

École maternelle Lavoisier
25800 VALDAHON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 19 OCTOBRE 2018

Présents :

Le représentant de la mairie : Mme Bulthé

La DDEN : Mme Mesnier excusée

Les parents élus : Mmes Buchaille, Conrad-henriot, Verdier, Aquino, Gaiffe, Amiot, Cuhe.

Excusée : Mme Sandoz

Les enseignantes : Mmes Bôle, Bouchard, Jeannerot, Michel, Taillard et Soyeux.

Secrétaire de séance : Mme Conrad-Henriot

Madame Bôle ouvre la séance à 17h30 et détaille les questions inscrites à l'ordre du jour.

I – Installation du nouveau conseil d'école

Madame Bôle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil et invite chacun à se présenter.

II – Présentation de l'équipe pédagogique, effectifs et répartition par classe :

L'équipe éducative est composée de :

-6 enseignantes

-3 ATSEM (Mmes Béliard, Evelyne, Mazzéo Corinne et Petey Elisabeth)

-1 AVS (Mme Boillon Aurore)

L'école compte, à ce jour 120 élèves : 40 PS, 46 MS et 34 GS ainsi répartis dans 5 classes :

Mme Bouchard : 24 élèves (PS-MS-GS)

Pascale Michel : 24 élèves (PS-MS-GS)

Emmanuelle Soyeux : 24 élèves (PS-MS-GS)

Jocelyne Jeannerot : 24 élèves (PS-MS-GS)

Isabelle Bôle et Elodie taillard les vendredis : 24 élèves (PS-MS-GS)

les enseignantes font un bilan positif sur le choix pédagogique :

-intégration plus aisée des PS, niveau de classe au niveau langagier de qualité

-nombre d'élèves réduit l'AM

-savoirs partagés de façon horizontale c'est à dire entre pairs aussi, il n'y a pas que l'enseignant qui dispense ses savoirs

-autonomie valorisée

-respect du rythme de chaque élève

III - Règlement intérieur et charte de la laïcité

le règlement intérieur est reconduit avec modification des horaires pour 2019.

Il est décidé qu'il sera diffusé par mail ou papier (pour les familles n'ayant pas fait le choix du numérique), une liste d'émargement (pour accusé de réception) sera affichée devant chaque classe pour signature de chaque famille

La charte de la laïcité sera donnée aux familles : même dispositif que pour le règlement intérieur.

IV – La sécurité

Suite au plan vigipirate, voilà le dispositif retenu par l'état.

INCENDIE : un exercice d'évacuation a lieu tous les trimestres, le premier a eu lieu le 18 octobre 2018 à 9h50. Au retentissement de l'alarme, Les élèves se regroupent à l'extérieur du bâtiment sous le préau. Le bâtiment est très facile à évacuer, toutes les classes étant de plein-pied avec une ouverture directe sur la cour.

RISQUE MAJEUR : l'école doit mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : ce plan prévoit la mise en sûreté des élèves par le confinement face à des situations de risques nucléaires, toxiques ou d'intrusion de personnes dangereuses.

Il y aura donc 6 exercices de sécurité cette année. Il est décidé de donner aux familles (mail ou papier) un imprimé expliquant les conduites à tenir en cas de confinement des élèves.

V– La santé à l'école :

Le Conseil départemental assure le suivi en petite et moyenne section, puis l'Éducation nationale prend le relais pour la grande section.

PS (enfants nés en 2015) : examen de dépistage visuel par un orthoptiste.

MS (enfants nés en 2014) : visite médicale assurée par une infirmière de PMI : dépistage visuel, audition, langage, motricité fine, motricité globale, suivi des vaccinations, poids /taille.

GS (enfants nés en 2013). Les élèves sont vus par le médecin de l'éducation nationale (Mme Perrard) après signalement de l'enseignante et si elle détecte une difficulté (scolaire, de santé, ou de comportement). Les parents peuvent eux aussi solliciter une visite médicale si ils le souhaitent.

VI – Les crédits :

Ils sont issus de deux sources :

1 - La municipalité :

Le maire alloue une subvention de fonctionnement pour 2018 de 6875 euros et un versement sur la COOP de l'école d'un montant de 997 euros :

-subvention de timbres : 140 euros

-subvention pharmacie : 50 euros

-subvention de 120 euros : achat internet ou autres

-subvention goûter de Noël : 687,50

2 - Les coopératives :

Les *coopératives de classe* sont alimentées par les cotisations, non obligatoires, versées par les parents. Elles financent l'achat de petit matériel propre à chaque classe. La *coopérative centrale* est alimentée par les bénéfices du marché d'automne, de la vente de fromages et d'autres actions si besoin. Elle finance les sorties, l'achat de matériel intéressant toute l'école (vélos par exemple).

Les comptes de l'école sont contrôlés par l'OCCE moyennant une cotisation annuelle de 312 euros pour cette année.

VII- Le Réseau d'Aide et de suivi aux Élèves en Difficulté (RASED) :

Il est animé par Gaëlle Buron, psychologue scolaire, qui tient une permanence à l'école St Exupéry tous les lundis matins (03-81-56-49-15). Cette année, il est accompagné d'une enseignante spécialisée Mme Lise Roussel qui interviendra auprès d'élèves en besoin d'aides scolaires. Les enseignantes de GS peuvent constituer un petit groupe d'élèves et lui demander d'intervenir sur le temps scolaire. Dans ce cas-là, les familles sont informées.

Sur demande de l'équipe pédagogique, Mme Buron peut venir en aide face à une difficulté scolaire. Elle peut recevoir la famille de l'élève et aussi établir, avec l'accord des parents, un bilan scolaire ou psychologique. Pour une aide globale à l'enfant (problèmes d'ordre comportemental), les familles peuvent s'adresser au Centre de guidance infantile (CGI) dont le siège est maintenant à Baume les Dames ou Besançon. Un CMPP (centre médico psycho-pédagogique) est maintenant installé à la maison des services

VIII – Le livret d'évaluation :

Les élèves de PS : les familles ont été reçues individuellement fin septembre afin de faire un bilan de la rentrée. Elles seront rencontrées à nouveau au cours de l'année scolaire.

En MS et GS, les familles seront reçues deux fois pour évoquer le suivi de l'élève (dates à poser).

Le nouveau livret d'évaluation est fonctionnel pour tous les élèves, l'équipe pédagogique s'interroge sur l'intérêt de ce livret pour les élèves de PS (affaire à suivre ...)

IX– Les projets pédagogiques de l'école :

1- "le projet d'école"

il est reconduit cette année, il sera présenté au prochain conseil d'école

2-"projet intergénérationnel"

Le projet proposé par la bibliothèque de Valdahon est pour 2018-2019 : « couleur d'orient ».

C'est un projet ouvert à différents partenaires : le relais assistante maternelle, les écoles, le foyer logement.

Une exposition du travail des élèves et de tous les autres partenaires aura lieu à l'espace Ménétrier de Valdahon mi-juin 2019.

3-"des oeuvres à l'école" ARTOTHEQUE

Malheureusement le projet artothèque n'est pas reconduit cette année pour Valdahon, les œuvres iront dans des communes environnantes.

4-théâtre côté cour

La municipalité de Valdahon adhère pour la deuxième fois à « côté cour » association de la ligue de l'enseignement qui propose des spectacles de grande qualité au public scolaire.

La municipalité a décidé que ce seraient les élèves de GS et CM2 qui profiteraient du dispositif. Les élèves de GS auront donc un spectacle offert à l'espace Ménétrier.

5- "école et cinéma"

Le cinéma de Valdahon adhère depuis la quatrième année au dispositif de l'éducation nationale « école et cinéma ».

Les élèves de GS iront voir 3 films (coût 2 euros par projection).

-Bovines

-Azur et Azmar

-le chant de la mer

Pour financer ce projet, les membres du conseil d'école décident de demander 5 euros aux familles pour les 3 séances.

Les élèves de PS et MS assisteront à la projection de «petits contes sous la neige » ou de « des trésors plein les poches de chez "Folimages" » au cinéma PAX de Valdahon. Le coût sera de 3 euros par élève, il est décidé de demander 2 euros par élève aux familles.

6- "Contes à l'école : Vendredi 07/12/18: deux conteuses de la compagnie « le jupon à plu mes » viendront à l'école pour raconter « la princesse Eglantine » »

Le coût est de 80 euros par classe donc 400 euros financés par le budget Noël de la mairie de Valdahon (675 euros). Nous avons proposé aux élèves de CP de Lavoisier à venir à cette représentation.

La classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) de Saint Exupéry sera invitée aussi.

X – USEP :

C'est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré.

Cette association propose au moins 3 rencontres sportives par an. Le coût est de 8,50 € par enfant pour l'adhésion à la ligue de l'enseignement soit 284 € au total.

Il restera à financer les transports. Les enseignantes des élèves de GS décident de participer à 4 rencontres : lutte, athlétisme, course d'orientation (citadelle de Besançon) et randonnée (maison de la réserve à Gonsans).

Le coût estimé à l'année est d'environ 700 euros (soit environ 17 euros par élève).

Les membres du conseil d'école choisissent un financement par la COOP de l'école, il ne sera rien demandé aux familles.

XI – Calendrier des manifestations :

Le marché d'automne a été un succès sur le plan pédagogique, relationnel et financier : le bénéfice s'élève à 700 euros. C'est une belle réussite !

Contes à l'école : Vendredi 7/12/18: deux conteuses de la compagnie « le jupon à plu mes » viendront à l'école pour raconter « la princesse Eglantine » »

Le coût est de 80 euros par classe donc 400 euros financés par le budget Noël de la mairie de Valdahon (675 euros). Nous invitons les élèves de CP de Lavoisier à venir à cette représentation.

Noël : 21/12/18 : venue du Père Noël le jeudi qui apportera des cadeaux par classe suivie d'un goûter.

Exposition « couleurs d'Orient » en juin 2019

XII – Bilan financier :

Le solde actuel de la coopérative centrale est de 2999 euros. Il servira à financer les activités prévues d'ici juin 2019. Il est décidé d'organiser une vente de fromage en décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

La directrice
Isabelle Bôle

La secrétaire de séance
Sabrina Conrad-Henriot

**La directrice de l'école organise la mise en sécurité des élèves
en cas de risques majeurs.
Voici les conduites à tenir pour les familles**

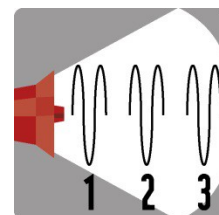
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

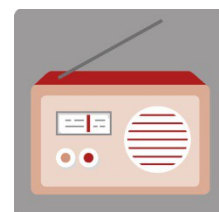
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 101,4 Mhz

FREQUENCE France Info : 104,4 Mhz

FREQUENCE France Inter : 98,7 Mhz

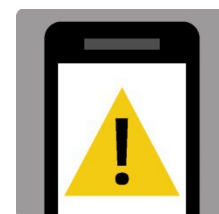


**N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas
l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de
risques.**



**Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.**

**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin
que les secours puissent s'organiser le plus
rapidement possible.**



**Recevez avec prudence les informations souvent
parcellaires ou subjectives n'émanant pas des
autorités (celles recueillies auprès d'autres
personnes, par exemple, grâce à des téléphones
mobiles).**

